

Service gestion des volontaires

ARRÊTÉ

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

portant prolongation de la
suspension d'engagement du
sapeur 1ère classe Marina PEULT
du CIS GRAULHET

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la
partie réglementaire,

VU l'arrêté de monsieur le président du conseil d'administration du
service départemental d'incendie et de secours du Tarn en date du 25
mars 2015, portant prolongation de la suspension d'engagement du
sapeur 1ère classe Marina PEULT, pour une durée de six mois à
compter du 1er avril 2015,

VU la demande du sapeur 1ère classe Marina PEULT de prolonger
sa suspension d'engagement, pour une durée de six mois, à compter du
1er octobre 2015,

VU l'avis favorable du comité de centre de GRAULHET,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de
secours du Tarn,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : La suspension d'engagement du sapeur 1ère classe Marina PEULT, sapeur-pompier volontaire affectée au centre de secours de GRAULHET, est prolongée, à compter du 1er octobre 2015 pour une durée de six mois.

Article 2 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

Certifié exécutoire compte tenu de
la notification du :

A Albi le : 02 OCT. 2015

Le président du conseil d'administration
du SDIS



Michel BENOIT